

immémorial. Nos libres institutions parlementaires d'aujourd'hui n'ont pas été établies dans le but d'abandonner les privilèges dont nous jouissons à une commission irresponsable, composée de cinq ou six hommes qui n'ont jamais de leur vie dirigé une grande entreprise, et de lui permettre de dépenser les deniers publics sans en rendre compte au peuple et au Parlement.

C'est là le principe en jeu, et je suis surpris que mon honorable ami ne le reconnaisse pas. Il nous a d'abord dit que le Gouvernement avait donné champ libre à l'administration des chemins de fer nationaux. La Commission dit au Gouvernement: "Il nous faut l'autorité suffisante pour construire les lignes énumérées dans cette liste. En lui donnant cette autorité on lui confère aussi celle de dédoubler ces lignes, et le Gouvernement, avec une docilité exemplaire, nous présente une loi qui permettra à la Commission de construire plus de 1,000 milles de voies ferrées comme elle l'entendra, et de dépenser \$100,000,000 des fonds publics sans être obligée de rendre compte au Parlement. On nous demande de favoriser ce bill et d'aller en comité pour choisir les embranchements que nous désirons.

Le Parlement a-t-il jamais offert au peuple du Canada un tel spectacle que celui qu'il offre aujourd'hui, alors qu'on lui présente ce bill et qu'on invite chacun des sénateurs à choisir la voie ferrée particulière qu'il veut faire construire par la Commission des chemins de fer nationaux?

L'honorable M. DANDURAND: Avec le consentement de la majorité de la Chambre.

L'honorable M. FOWLER: Payez votre argent et faites votre choix.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Chacun de nous peut avoir l'embranchement qu'il désire. Je voudrais aussi mon petit bout de chemin; il n'est pas sur la liste, mais nous pouvons l'ajouter, et le Sénat l'approuvera et le fera construire.

Jusqu'à tout récemment, mes honorables amis ne favorisaient pas la nationalisation des chemins de fer. Nous nous rappelons très bien que lors de la dernière élection générale, ils ont exprimé leur condamnation de la politique du gouvernement précédent qui assumait la responsabilité de l'administration du réseau national. Je le dis sérieusement, si ces honorables messieurs avaient voulu imaginer un plan pour détruire la confiance du peuple canadien dans l'administration de cet immense réseau, ils n'auraient pu mieux faire qu'en présentant une mesure comme celle qui nous est soumise. Voici un plan permettant l'émission d'obligations sans l'autorisa-

L'hon. sir JAMES LOUGHEED.

tion du parlement, pour couvrir tous les déficits du réseau. Voici un plan par lequel l'administration, quelque défectueuse qu'elle soit, peut se dérober entièrement au parlement. Des obligations peuvent être émises *ad libitum* dès que la commission et le gouvernement s'entendent. Devant la déclaration de mon honorable ami que le gouvernement est prêt à accepter tout ce que la commission recommande,—ce sont là ses propres paroles,—il nous faut conclure que c'est l'abdication de nos pouvoirs en faveur de cette commission qui administrera le réseau national à sa guise et dépensera tout l'argent qu'elle voudra.

Connaissons-nous depuis assez longtemps les membres de cette commission, leur habileté est-elle suffisamment reconnue pour que le gouvernement et le parlement puissent leur donner un tel contrôle sur les deniers publics? L'expérience nous démontre qu'aucune autre institution au Canada n'absorbe l'argent avec la même avidité que nos chemins de fer. Quant à moi, quelque pressante que soit l'invitation de mon honorable ami de choisir l'embranchement que je veux faire construire, je ne l'accepterai jamais sur la foi du bill qui nous est présenté.

Si le gouvernement était sincère, il suivrait la pratique parlementaire qui a été religieusement observée depuis la confédération. Il inclurait dans les estimations budgétaires le crédit requis pour la construction d'une voie ferrée ou d'un groupe de voies, car le parlement a toujours été très généreux quand il s'est agi de voter de l'argent à cette commission. A cette session nous avons voté une somme ronde de \$73,000,000. Mais cela n'est pas suffisant, et pourquoi? Parce que l'administration des chemins de fer nationaux devrait rendre compte annuellement et que le gouvernement devrait aussi faire rapport au parlement, ce qui exigerait une surveillance étroite de la dépense.

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami pourrait insérer cette condition dans le bill.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Mais mes honorables amis n'ont pas jugé à propos de se limiter à cela.

L'honorable M. DANDURAND: Mais le Sénat peut le faire.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Quand j'ai dit tantôt que ces 1,100 milles de voies ferrées coûteraient \$100,000,000 mon honorable ami a déclaré que l'embranchement de Montréal à Joliette, soit un parcours de 12 milles, bien que les rampes soient faites et les traverses en place, exigerait encore \$350,000 pour la pose des rails. Cela signifie